
Petits navires — Détermination de la puissance maximale de propulsion en utilisant la vitesse de manoeuvre —

Partie 2:

Bateaux d'une longueur de coque comprise entre 8 m et 24 m

iteh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)

Small craft — Determination of maximum propulsion power rating using manoeuvring speed —

Part 2: Craft with a length of hull between 8 m and 24 m

[ISO 11592-2:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/d0dc620e-cead-41e9-97cc-7d9752d2d465/iso-11592-2-2021>



Numéro de référence
ISO 11592-2:2021(F)

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 11592-2:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/d0dc620e-cead-41e9-97cc-7d9752d2d465/iso-11592-2-2021>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

	Page
Avant-propos.....	iv
1 Domaine d'application.....	1
2 Références normatives.....	1
3 Termes et définitions.....	1
4 Exigences générales.....	2
5 Procédures d'essai.....	3
5.1 Objectif de l'essai	3
5.2 Préparation du bateau.....	3
5.3 Conditions d'essai.....	4
6 Essai de virage rapide	4
7 Essai d'évitement d'une ligne.....	5
8 Documentation.....	6
9 Étiquettes d'avertissement.....	6
10 Manuel du propriétaire.....	7
11 Étiquette indiquant la puissance moteur.....	7
Bibliographie.....	9

iTEH Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 11592-2:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/d0dc620e-cead-41e9-97cc-7d9752d2d465/iso-11592-2-2021>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/fr/foreword.html.

Ce document a été préparé par le comité Technique ISO/TC 188, *Petits navires* en collaboration avec le Comité européen de normalisation (CEN), Comité technique CEN/TC 464, *Petits navires*, conformément à l'accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette seconde édition annule et remplace la première édition (ISO 11592-2:2019), dont elle constitue une révision mineure. Les changements par rapport à l'édition précédente sont les suivants:

- les dates des références normatives ont été corrigées dans l'[Article 2](#) et dans l'ensemble de la norme;
- le texte faisant référence à la [Figure 1](#) a été corrigé à l'[Article 7](#);
- la référence au numéro CIN a été supprimée de l'[Article 8](#)
- dans l'[Article 10](#), le premier alinéa a été légèrement modifié en tant que Note, de manière à référencer de manière clairement informative l'ISO 10240, qui a été déplacée de l'[Article 2](#) à la Bibliographie.

Le site internet de l'ISO fournit la liste de toutes les parties de la série des normes ISO 11592.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/members.html.

Petits navires — Détermination de la puissance maximale de propulsion en utilisant la vitesse de manœuvre —

Partie 2: Bateaux d'une longueur de coque comprise entre 8 m et 24 m

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences relatives à la détermination de la puissance maximale déclarée de propulsion en utilisant la vitesse de manœuvre pour les bateaux à moteur d'une longueur de coque (L_H telle que définie dans l'ISO 8666) comprise entre 8 m et 24 m.

Ce document est applicable aux bateaux dont le nombre de Froude calculé (F_n) $\geq 1,1$.

Ce document n'est pas applicable aux:

- bateaux pneumatiques, tels que définis par l'ISO 6185-4;
- bateaux conçus et construits exclusivement pour la compétition (bateaux de course);
- bateaux principalement conçus pour ne pas être motorisés.

Ce document ne spécifie pas les exigences de résistance de construction du bateau liées à la puissance maximale déclarée de propulsion et ne garantit pas la stabilité dans toutes les conditions de mer, de vent, de sillage et de vagues.

[ISO 11592-2:2021](#)

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 7010:2019, *Symboles graphiques — Couleurs de sécurité et signaux de sécurité — Signaux de sécurité enregistrés*

ISO 10087:2019, *Petits navires — Identification du bateau — Système de codage*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC gèrent des bases de données terminologiques à utiliser pour la normalisation aux adresses suivantes:

- Plateforme de navigation ISO en ligne: disponible sur <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible sur <http://www.electropedia.org/>

3.1

puissance du moteur

puissance déclarée par le fabricant du moteur

Note 1 à l'article: à l'Article La puissance du moteur est déclarée comme spécifié dans l'ISO 8665.

3.2

vitesse du bateau

vitesse du bateau dans l'eau

3.3

propulsion

transformation de la puissance mécanique en une force entraînant le mouvement du bateau dans l'eau

Note 1 à l'article: Ceci est normalement obtenu à l'aide d'une hélice mais peut également être obtenu avec d'autres dispositifs comme une tuyère de propulsion (jet d'eau).

3.4

nombre de Froude

F_n

rapport entre la vitesse et la longueur calculé comme suit:

$$F_n = \frac{v_{\max}}{\sqrt{g \times L_{WL}}}$$

où

iTeh Standards

v_{\max} vitesse maximale du bateau, exprimée en mètres par seconde (m/s);

g constante gravitationnelle $g = 9,8 \text{ m/s}^2$;

L_{WL} longueur de flottaison (comme définie dans l'ISO 8666) exprimée en mètres (m).

3.5

vitesse maximale de manœuvre

vitesse maximale (en nœuds) avec laquelle le bateau passe avec succès tous les essais requis
<https://standards.teh.ai/catalog/standards/iso/dod020e-ccad-41e9-97cc-7d9752d2d495/iso-11592-2-2021>

3.6

vitesse maximale du bateau

v_{\max}

vitesse moyenne maximale (en nœuds) du bateau lors d'essais effectués en ligne droite selon deux directions opposées

3.7

vitesse limite maximale d'essai

$v_{t \max}$

vitesse maximale, limitée à 70 nœuds, à laquelle le bateau doit être soumis à essai lorsque v_{\max} est supérieure à $v_{t \max}$

$$v_{t \max} = 3L_H + 24$$

où L_H est la longueur de coque telle que définie dans l'ISO 8666

4 Exigences générales

4.1 La puissance de propulsion maximale déclarée doit être déterminée à l'aide des résultats des essais définis à l'[Article 6](#); et à l'[Article 7](#). Ces essais doivent être utilisés pour déterminer la vitesse maximale de manœuvre.